

REGLEMENT PARTICULIER SLALOM WINKART'CASSONNE Les 12/13 octobre 2013

Le présent règlement particulier complète le règlement standard des courses de côte et slaloms.

L'ASSOCIATION SPORTIVE AUTOMOBILE des CORBIERES organise le 12 et 13 octobre 2013 avec le concours de l'écurie de Villegailhenc sous le patronage de la ville de Carcassonne, un slalom dénommé :

1^{er} Slalom Win'Kartcassonne

Cette épreuve compte pour :

- la Coupe de France des slaloms
- le challenge Languedoc Roussillon des slaloms

Le présent règlement a été approuvé par le Comité Régional et enregistré à la FFSA sous le permis d'organisation numéro R 356 en date du 24/07/2013

ARTICLE 1P. ORGANISATION DE LA COURSE

1.1P. OFFICIELS

Président du Collège des Commissaires Sportifs	DECARPENTRIE Max	Licence n° 3433/0730
Commissaires Sportifs	BERTRAND Gérard	5705/0905
	PAOLI Jacques	2692/0805
Directeur de Course	BALDIT Nicolas	134045/0801
Directeur de Course Adjoint	CHANTAGREL Nathalie	9549/0801
Commissaires Techniques (Responsable)	MOMMAYOU André	12924/ 0903
	GHENO Jean	31781/0809
(Stagiaire)	PIZOT Maurice	207621/0809
(Stagiaire)	COSTE Alain	18050/0806
Médecin responsable	M. ELRAKAWI	
Chargé de la mise en place des moyens	CANREDON René	43150/0806
Chargé de l'informatique et du classement	O'CONNEL Georges	166039/0801
Chargés des relations avec les concurrents (CS)	RESSOUCHE Thierry	2265/0805
Chronométreurs	FAYARD Jean Pierre	132892/0806
	CHEVALLEREAU Claire	54123/0905
Chargés des relations avec la presse	DAUMAS Jean luc	213578/0806

1.2P. HORAIRES

Clôture des engagements : le 07 octobre 2013 à minuit
Publication de la liste des engagés : le 13 octobre 2013 à 8h30
Vérifications administratives : le 12 octobre 2013 de 13h30 à 18h00
et le 13 octobre 2013 de 7h30 à 8h00

Lieu : Bar du circuit de Karting Win'kart à Carcassonne.
Vérifications techniques :

le 12 octobre 2013 de 14h00 à 18h15
et le 13 octobre 2013 de 7h45 à 8h15

Lieu : Podium du circuit de Karting Win'kart à Carcassonne.

Réunion du Collège des Commissaires Sportif :

le 13 octobre 2013 à 7h15

Lieu : Préfabriqué derrière la piste.

Affichage de la liste des concurrents autorisés à prendre part aux essais : le 13 octobre 2013 à 9h

Essais chronométrés (2 essais) :

le 13 octobre 2013 de 9h30 à 12h30

Briefing des pilotes

le 13 octobre 2013 à 9 h15

Lieu : Podium du circuit de Karting Win'Kart à Carcassonne

Affichage de la liste des concurrents autorisés à prendre part à la course : le 13 octobre 2013 à 12h15

Course :

- | | |
|---------------------------|--------------------------------------|
| ▪ 1 ^{ère} manche | le 13 octobre 2013 à partir de 13h30 |
| ▪ 2 ^{ème} manche | le 13 octobre 2013 à partir de 15h00 |
| ▪ 3 ^{ème} manche | le 13 octobre 2013 à partir de 16h30 |

Les horaires des essais et de la course sont donnés à titre indicatif et sont susceptibles d'être modifiés par la Direction de Course. Les concurrents en seront informés par affichage au Bar du circuit de Karting Win'kart à Carcassonne.

Seule une reconnaissance pedestre est autorisée.

Affichage des résultats provisoires : 30 minutes après l'arrivée du dernier concurrent en parc fermé final sur le panneau d'affichage au Bar du circuit de Karting Win'kart.

Parc fermé final (obligatoire à l'issue de l'épreuve sous peine d'exclusion d'office) : Après la 3^{ème} manche.

Lieu : En sortie du circuit de Karting Win'kart.

Remise des prix le 13 octobre 2013 à 18h30, lieu : Podium du Circuit de Karting Win'kart.

1.3P. VERIFICATIONS

Voir Article 1.2p.

Les vérifications nécessitant un démontage seront effectuées à la :

Carrosserie Pellegrini
Adresse : Rue Magellan 11000 Carcassonne
Téléphone : 08 99 10 32 13

Taux horaire de la main d'œuvre : 60 € TTC

Les concurrents devront présenter leur permis de conduire ainsi que leur licence et sont tenus de présenter la fiche d'homologation de leur voiture et le passeport technique.

Pour les véhicules de loisir aucune modification n'est admise, celui-ci doit être d'origine comme le prévoit le constructeur.

Aucune vérification ne sera effectuée après l'heure de fermeture de contrôle soit le 13 octobre 2013 à 7h45.

1.5P. DISPOSITIONS PARTICULIERES

Les doubles monte sont autorisées si au minimum 6 participants, elles seront effectuées en début de chaque manche.

Chaque concurrent devra intégrer par la suite sa place dans la file de départ en pré-grille.

Le ravitaillement en carburant est interdit entre les doubles monte.

ARTICLE 2P. ASSURANCES

Voir règlement standard des courses de côte et slaloms.

ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES

3.1P. ENGAGEMENTS

Les engagements seront reçus à partir de la parution du présent règlement à l'adresse suivante : **ASA CORBIERES, 5 rue de l'artisanat, 11100 NARBONNE** jusqu'au 7 octobre 2013 à minuit.

Les frais de participation sont fixés à 200 €, réduits à 100 € pour les concurrents acceptant la publicité optionnelle de l'organisateur.

Pour le groupe Loisirs, l'engagement incluant la licence à la journée et la cotisation ASA se montera à 140 € avec les publicités optionnelles de l'organisateur.

Les engagements devront obligatoirement être accompagnés des frais de participation (et du certificat médical (autorisant la pratique du sport automobile) de moins de 6 mois délivré par le médecin traitant, pour les licences à la journée).

Tout concurrent étant forfait devra le notifier par écrit et l'envoyer par lettre à : **ASA Corbières, 5 rue de l'artisanat, 11100 Narbonne** ou par fax au : **04 68 49 95 23** avant le : **Mercredi 9 octobre 2013 à 13h30** , un **abattement de 30% sera effectué sur l'engagement après cette date.**

Si quatre jours avant le début du meeting le nombre d'engagements enregistré est inférieur à **60**, les organisateurs se réservent le droit d'annuler l'épreuve. Les intéressés seraient immédiatement prévenus de cette décision.

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

4.1P. VOITURES ADMISES

Le nombre des voitures admises est fixé à **120** dont 30 peuvent être réservées au Groupe Loisir.

Les groupes et classes admis sont précisés dans l'article 4 du règlement standard des Courses de Côte et Slaloms (Voir tableau de ce règlement).

En slalom Sont admises à participer :

- **Les VHC en possession d'un PTH.**
- **Les voitures en conformité pour participer à un rallye Classic (un seul groupe - sans marque de points pour la Coupe de France).**

Un classement séparé et distinct devra être établi à l'issue de l'épreuve : un pour le VHC et un pour le Classic.

Les voitures des groupes Z, Loisir, VHC et Classic sont admises à participer mais ne marquent pas de points à la Coupe de France.

Une même voiture pourra être conduite successivement par 2 pilotes.

	Groupe	Classe	Cylindrée	Autorisé Slalom
LOISIR				
	Loisir	L1	(jusqu'à) Es 1400/D 2000/D T 1600	OUI
	Loisir	L2	(jusqu'à) Es 2000 /Es T 1600/D T 2000	OUI
	Loisir	LE	Voitures électriques	OUI
F2000				
	F2000	1	De 0 à 1400	OUI
	F2000	2	+1400 à 1600	OUI
	F2000	3	+1600 à 2000	OUI
FC-FS				
Confondues	FC+FS	1	De 0 à 1300	OUI
	FC+FS	2	+1300 à 1600	OUI
	FC+FS	3	+1600 à 2000	OUI
	FC+FS	4	+2000 à 3500	NON
N/FN				
	N/FN/R	1/1A	De 0 à 1400	OUI
	N/FN/R	2/1B	+1400 à 1600	OUI
	N/FN	3	+1600 à 2000	OUI
	N/FN	4	+2000	OUI
A/FA				
	A/FA	1	De 0 à 1400	OUI
	A/FA/R	2/2B/3T	+1400 à 1600	OUI
	A/FA/R	3/2C/3C/3D	+1600 à 2000	OUI
	A/FA/R	4	+2000	OUI
Z				
	Z			OUI
GT DE SERIE				
Confondues	GT	1	De 0 à 2000	OUI
	GT	2	+ 2000	OUI
GT TOURISME SPECIALES				
	GTTS			NON
CM				
Confondues	CM	1	De 0 à 1003	OUI
	CM	2		OUI
CNF-CN				
Confondues	CNF	1	De 0 à 1600	OUI
	CNF	2	+1600 à 2000	OUI
	CNF	3	+2000 à 2500	NON
	CN	1	De 0 à 1600	OUI
	CN	2	+1600 à 2000	OUI
	CN	3	+2000 à 3000	NON
	CN	+		NON
D/E				
Confondues	D/E	1	De 0 à 1300+campus	OUI
	D/E	2	+1300 à 1600	OUI
	D/E	3	FF-F3B	OUI
	D/E	4	+1600 à 2000	NON
	D/E	5	F3-F3A	NON
	D/E	6	F3000	NON
	D/E	7	FR	OUI

4.2P.CARBURANT - PNEUMATIQUES – EQUIPEMENTS

Voir règlement standard des Courses de Côte et Slaloms.

4.27. ECHAPPEMENT

Voir règlement standard des Courses de Côte et Slaloms.

4.3P. NUMEROS DE COURSE

Voir règlement standard des Courses de Côte et Slaloms.

4.4P. MESURES ET DISPOSITIFS DE SECURITE

Voir tableau publié dans France Auto spécial règlement.

ARTICLE 5P. PUBLICITES

Voir règlement standard des Courses de Côte et Slaloms.

- Publicité obligatoire (non rachetable).
En cours de négociation, fera l'objet d'un additif le jour de l'épreuve.
- Publicité optionnelle.
En cours de négociation, fera l'objet d'un additif le jour de l'épreuve.

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

Les prescriptions des Règles Techniques et de Sécurité de la discipline, en application des articles R331-18 à R331-45 du code du sport, devront être respectées dans toutes les épreuves.

6.1P. PARCOURS

Le Slalom de Carcassonne se déroulant sur le circuit de Karting, Win'kart Route de Bram 11000 CARCASSONNE 04-68-25-67-07, a le parcours suivant (voir plan) en annexe 1 du présent règlement.

La course se déroulera en 3 manches.

Procédure de départ : chaque voiture partira dans l'ordre de passage prévu à l'article 7 du règlement standard.

Départ au feu et cellule départ, arrivée au deuxième passage devant la cellule arrivée.

Longueur du parcours 1640 mètres environ.

6.5P. PARC CONCURRENTS

Le parc concurrent est situé sur le parking du circuit de Karting Win'kart.

Le parc concurrent est accessible à partir de 10 heures, le samedi 12 octobre 2013.

Les remorques devront être garées sur le parking en dehors du parc concurrent et devront être entreposées derrière le parking du circuit de karting Win'kart à Carcassonne.

6.6P. PARC FERME FINAL

Voir Article 1.2p.

6.7P. TABLEAUX D'AFFICHAGE

Les tableaux d'affichage seront placés :

- pendant les essais et la course au parc départ : Bar du circuit de Karting Win'Kart.
- pendant les vérifications au parc des vérifications : Bar du circuit de Karting Win'kart.
- pendant le délai de réclamation après l'arrivée, au parc fermé d'arrivée : Bar du circuit de Karting Win'kart.

Tous les documents portés à la connaissance des concurrents sur le tableau d'affichage leurs seront opposables. Les pilotes assumeront seuls les conséquences d'une éventuelle ignorance de leur part des dispositions ou des changements d'horaires qui pourraient se décider dans l'heure qui précède leur départ.

6.8P. PERMANENCE

Pendant la manifestation le 13 octobre 2013 une permanence sera organisée.

Lieu : Bar du circuit de Karting Win'kart de 9h à 17 heures.

Téléphone permanence n° 06-30-56-57-73

Centre de secours le plus proche : SDIS Carcassonne N° téléphone : 04-68-79-59-04

SAMU /SMUR de Carcassonne N° de téléphone : 04-68-24-27-50

ARTICLE 7P. DEROULEMENT DE L'EPREUVE

7.2P. CONFERENCE AUX PILOTES (BRIEFING)

Voir Article 1.2p.

7.3P. COURSE

Les pilotes devront obligatoirement retirer leur casque au point STOP pour entrer dans le parc.

7.4P. ECHAUFFEMENT DES PNEUMATIQUES

Tout moyen de chauffe des pneumatiques est interdit, sous peine d'exclusion de l'épreuve.

ARTICLE 8P. PENALITES

- Quille de parcours renversée ou déplacée = 3 secondes.
- Quille d'arrivée renversée ou déplacée = 3 secondes.
- Porte manquée ou erreur de parcours = manche non prise en compte pour ce pilote.

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Le classement sera établi sur la meilleure des manches.

Les classements seront affichés , lieu Bar du circuit de Karting.
et seront établis de la façon suivante :

- 1 classement général,
- 1 classement général Féminin,
- 1 classement général Loisir
- 1 classement général VHC
- 1 classement général Classic
- 1 classement pour chacun des groupes comme défini à l'article 4.1 du règlement standard,
- 1 classement pour chacune des classes énumérées à l'article 4.1 du règlement standard.

Les classements, sous réserve d'éventuelles réclamations, deviendront définitifs 30 minutes après l'heure d'affichage des classements provisoires.

Une attribution de points aura lieu conformément au règlement de la Coupe de France des Slaloms.

ARTICLE 10P. PRIX

10.3P. COUPES

Il sera attribué un trophée ou une coupe (1^{er} /2 ème/3 ème au Général et 1^{er} de Classe) à tous les concurrents et commissaires.

10.5P. REMISE DES PRIX ET COUPES

Voir Article 1.2p.